



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal **en date du 13 Janvier 2023**

Président de séance : Mr BESANÇON Laurent, Maire

Conseillers présents : (9) : Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DUC Pierre, DUPAS Jean Pierre, MOUREZ Jean Christophe, DANJEAN Pierre et Mme JEANDOT Julie.

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

Conseillers excusés (2) : Mme GRILLOT Isabelle et Mr GENTAS Dominique.

Pouvoir (0) : Aucun **Votants** : 9

Secrétaire de séance : Mr DUC Pierre

Début de séance : 18 h 30

* Le compte-rendu du Conseil Municipal (CM) du 2 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des élus. Mr le Maire et Mr le Secrétaire signent le registre et archivent le procès-verbal.

1 – Délibération : Acquisition terrain de tennis pour implantation réservoir incendie.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte administratif concernant la donation du terrain de tennis par Mr Barry, s'avère complexe en matière juridique. De ce fait, Mr le Maire propose une vente à l'euro symbolique, en sachant que Mr Barry est d'accord.

1-1 : Les élus votent et autorisent à l'unanimité Mr le Maire, de rédiger une vente à l'euro symbolique avec Mr Barry, en lieu et place de la délibération sur la donation votée en octobre, afin de régulariser l'acquisition d'une partie du terrain de tennis pour l'installation d'une citerne, pour la défense incendie du village.

1-2 : Les élus votent et autorisent à l'unanimité Mr le Maire, de nommer Mr Chambard Denis comme représentant de la Commune et signataire de l'acte de vente.

2 – Délibération : Cimetière : reprise de sépultures.

2-1 : Les élus votent et autorisent à l'unanimité Mr le Maire, à procéder à des reprises de sépultures en état d'abandon manifeste et antérieures à 1950.

2-2 : Les élus votent et autorisent à l'unanimité Mr le Maire, à procéder à la reprise de trois sépultures, après accord des familles, et de mettre à disposition les terrains libérés pour des demandes de nouvelles concessions.

2-3 : Les élus votent et chargent à l'unanimité Mr le Maire, de procéder à l'exécution des deux délibérations présent ci-dessus.

3 - Projet de restauration du bâtiment alambic communal.

Mr le Maire présente au Conseil le projet de restauration du bâtiment de l'alambic municipal. Il concerne la réfection de la toiture, des chéneaux, un agrandissement du bâtiment en vue de l'installation de toilettes publiques, ainsi que la réalisation d'une vitrine mettant en valeur différents objets du patrimoine communal : ancienne pompe à incendie des pompiers, jeu de quilles, vieux outils, etc ...

Mr le Maire a contacté un cabinet d'architectes de l'urbanisme et de l'environnement pour la réalisation de l'étude de ce projet. Ce cabinet propose deux prestations différentes de conseil : la première plus simple, et la deuxième plus complète avec un accompagnement avec les maîtres d'œuvre, lors de la réalisation du projet. La première prestation est gratuite, la deuxième a un coût de 1500€, subventionnable par l'État à 50 %.

Pour bénéficier de l'aide de ce cabinet, une cotisation annuelle de 30€ est demandée.

Les élus autorisent à l'unanimité Mr le Maire à lancer le projet et à faire appel au cabinet pour réaliser une étude complète.

4 - Commission CCBHS : Informations des délégués.

En ce début d'année les réunions de commissions n'ayant pas encore démarrées, il n'y pas eu de rapports de la part de chaque délégué.

5 - Questions diverses :

5-1 : Installation de la fibre à Blois-sur-Seille : Mr le Maire a rencontré un technicien qui lui a présenté le projet : installation de la fibre dans le réseau de cuivre actuel des lignes téléphoniques, ce qui engendrerait des rajouts de poteaux. Mr le Maire ne jugeant pas judicieux ce rajout de poteaux dans le village, souhaite rencontrer la société déléguée départementale pour discuter des conditions d'installation de la fibre.

5-2 : Sentier des pierres sèches au Chaumois-Boivin :

Le parking et la zone de pique-nique ont été réalisés par l'entreprise Outhier en décembre. Des arbres d'ornement ont été plantés sur cette zone. Il sera demandé aux Emplois Verts de mettre en place la table de pique-nique. Le balisage des sentiers sera fait dans l'année. Ces projets sont financés par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille.

5-3 : Mme Jeandot Julie demande ce qu'il en est de la **statue de Jeanne d'Arc** qui a été cassée.

Mr le Maire répond qu'il a une réunion de prévue fin février avec les compagnies d'assurances concernées. Deux devis ont été demandés pour la réparation.

Fin de séance : 20h.

*

Mr DUC Pierre

Secrétaire

Mr BESANÇON Laurent

Maire